L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville.
Imprimé par J. Brown.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 9 MAI 1836.

POUR PRESIDENT.
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT :
R. M. JOHNSON.

Nouvelles importantes du Texas.

Le colonel A. Houston, (frère du général de ce nom) quartier-maître de l'armée texienne, est arrivé à bord du bateau-à-vapeur Cincinnati, et confirme la nouvelle de la glorieuse victoire remportée par le général Houston. Voici une liste des officiers Mexicains, tués, blessés et faits prisonniers, qu'il nous a communiqué :

Tués—Le général Castrillon, les colonels Batres, Romo, Trevino et José Maria Romeu ; les lieutenants colonels Manuel Agerio, et Castillo. On supposait que le général Cos avait été tué, mais on n'avait pu trouver son corps.

Prisonniers—Général Antonio Lopez de Santa Anna ; Col. Almonte, aide-de-camp ; Col. Cephedus, du bataillon Guerrero ; Col. Bringas, aide-de camp de Sta-Anna ; Col. Portillo de la Pedregulla, aide-de-camp de Santa-Anna ; Col. Nava ; Col. Valiente ; Lieut. Col. Felipe Romeo (blessé), les Lieut. Col. Valiente, Don Pedro de Ugarte, Fernando Urrea, aide-de-camp de Santa-Anna (blessé) ; Arcos, Ennese et Mugrin ; Don Ramon Caro, secrétaire privé de Santa-Anna, 5 capitaines et 12 lieutenants.

Le colonel Houston nous a dit en outre, que le bruit généralisé à son départ que le général Santa Anna avait proposé au général Houston de payer les frais de la guerre et de reconnaître l'Independance du Texas, et qu'il avait lancé une proclamation aux soldats des autres divisions de son armée, pour leur faire mettre bas les armes, et se rendre prisonniers de guerre. Le général Houston, de son côté, a fait savoir à son armée que si elle était attaquée de nouveau, il ferait exécuter de suite Santa-Anna et tous les prisonniers.

NOTRE DERNIER MOT.—Quoiqu'il nous soit toujours pénible de nous occuper du *Franc-Parleur*, nous croyons devoir annoncer ici, une fois pour toutes, que dorénavant nous ne nous occuperons pas plus de l'éditeur que de son journal. Tout article qui y serait inséré, tant éditorial que communiqué, ne recevra jamais de réponse de nous. Nous faisons à coup sûr beaucoup en *petit* et à tous ses aides ou collaborateurs.

Ligne de paquebots de la Nouvelle Orléans.

Nous avons toujours pensé qu'une ligne de paquebots régulier, qui serait consacrés expressément à faire les trajets de la Nouvelle-Orléans à Liverpool et au Hâvre serait d'un service important au commerce de notre ville. Convaincu de l'urgence d'une pareille mesure, nous avons, dans une série d'articles éditoriaux, essayé d'attirer l'attention de nos négociants sur ce sujet vital ; nos remarques ont eu le sort de beaucoup d'autres ; elles ont été appréciées sous le rapport de la justesse ; mais on s'est borné simplement à cela ; et les choses ont continué leur marche ordinaire. Cependant, si nous sommes bien informé il paraîtrait que les négociants de cette place sentent maintenant ce qu'il y aurait d'avantageux pour eux en établissant des moyens de communication prompts et efficités entre la Nouvelle-Orléans et deux villes que l'on peut appeler, sans se tromper, les principaux comptoirs américains de l'Europe. En réfléchissant aux grands résultats qui ont eu lieu pour le commerce de New-York, de Philadelphie, de Boston et de Charleston, par l'établissement de leurs lignes de paquebots, nous sommes réellement surpris que notre ville, dont la position heureuse la rend l'entrepôt des riches produits de toute la vallée du Mississipi et des différens autres états de l'ouest ait été si tardive à suivre l'exemple qui lui avait été donné par ses sœurs du nord ; nous sommes encore plus étonné qu'elle n'ait pas sonné même à les devancer, sauf New-York qui a des intérêts plus majeurs sur tous les points commerçants du Globe. Mais, à part cette ville, quelle autre ville plus de demi-siècle à l'étranger que nous ? quelle autre donc a plus d intérêt à savoir dans le plus bref délai possible quelle est la situation réel s de tous les marchés avec lesquels le nôtre est en relation d'affaires ? Pour avoir connaissance de ces choses dont l'importance est incontestable, nous avons été constamment obligé de ne compter que sur l'arrivée des courriers du nord dont la marche est souvent interrompue ou retardée par le mauvais état des chemins, par le caprice ou la volonté des maîtres de poste, par l'insouciance des postillons, et par une foule d'autres incidons trop longs pour être énumérés ici ; heureux souvent, lorsqu'une traversée extraordinaire d'un de nos navires marchands mieux calculés pour porter des chargemens volumineux que pour bien marcher, venaient anticiper la FAMEUSE MALLE DU NORD.

L'établissement de deux lignes de paquebots, l'une pour le Hâvre, l'autre pour Liverpool, aurait donc pour résultat de nous dégager de cette dépendance servile dans laquelle nous nous trouvons envers les villes du Nord pour les prix courans et les comptes rendus de ces deux marchés avec qui nous faisons tant d'affaires. Et si nous pouvions penser qu'il resulte le moindre doute dans l'esprit des négocians de la Nouvelle-Orléans quant à l'indispensabilité de cette mesure, nous pourrions les référer aux liasses de l'Abeille et à celles de quelques autres gazettes de cette ville, et ils verraient combien de fois nous avons été à même d'anticiper sur les nouvelles du Nord par les arrivages à la Havane des paquebots de Cadix, de ceux du Havre, de Liverpool et de Londres. Depuis six mois nous oserions parier qu'il n'est présenté au moins dix ou douze cas où nous avons battu par cette voie, de douze, quinze et vingt jours, tous les arrivages des paquebots de New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore et Charleston. Ainsi donc, en ajoutant aux avantages que nous offrent les paquebots de la Havane, ceux non moins importans et plus directs de deux lignes de navires réguliers faisant spécialement le trajet de Liverpool et du Hâvre, nous nous trouverions à coup sûr toujours en avance sur le Nord, et notre commerce ne serait plus exposé à toutes ces ruses des négocians du Nord, qui, par une porte forcée peuvent arriver inopinément en cette ville, et sur les nouvelles favorables dont eux seuls ont connaissance, faire de vastes entreprises sur nos denrées et gagner pour leur propre compte tous les bénéfices qui nous étaient réservés.

Ce que nous venons de signaler s'est vu à plusieurs reprises ; empêchons donc que cela ne se reproduise à l'avenir ; nous n'y réussirons que par l'introduction de ces deux lignes de paquebots. Le projet est grand et surtout coûteux ; espérons néanmoins que nos concitoyens en général et plus particulièrement le haut commerce de cette ville, s'empresseront à contribuer de tous leurs moyens à la réussite d'une œuvre tout à fait louisianaïse.

Nous apprenons qu'une assemblée des négocians de la Nouvelle Orléans aura lieu pour cet objet jeudi prochain 12 du courant à la Bourse des Marchands, sous la présidence de M. Thomas Urquhart, président de la Chambre de Commerce. Nous avons tout lieu d'espérer que dans cette réunion on adoptera les mesures propres à assurer le succès de l'entreprise.

CHARGEMENT EXTRAORDINAIRE !

Le navire Manchester, expédié samedi dernier pour Liverpool, avait à son bord un chargement de 3282 balles de coton, évalué à 165,050 piastres. C'est assurément une des plus fortes exportations qui se soient faites, cette année, aux Etats-Unis.

Avis à ceux qui font usage de la poudre de Seidlitz.

Le Dr. Byrenbaich fut appelé samedi pour visiter une Dame qui s'était, le matin, servie de cette médecine ; après l'eut-elle avalée que des symptômes les plus caractéristiques d'un empoisonnement se manifestèrent par des vomissemens, irritations gastro-intestinales, serrements de gosier, chaleur excessive, pouls faible et yeux égarés ; des soins immédiats lui ayant été apportés et des contre-poisons administrés à temps, on espère qu'il n'y aura rien à craindre pour ses jours.

L'opinion du Dr. B. est que cette poudre, qui est de la manufacture de Barling & Co. de Londres, contient du mercure corrosif sublimé ; elle doit être décomposée et analysée par un pharmacien.

Nous croyons devoir recommander à ceux qui font usage de ce purgatif, de le faire examiner par un médecin avant de s'l administrer, car il est à présumer qu'il y a plus d'une mauvaise boîte en ville.

Conseil de la 2me. Municipalité.

Séance du 7 Mai 1836.

Présens : MM. L. U. Gaiennié, recorder, Guirot, Percy, Marigny, Guesnon, A. Lessaps, Kilshaw, Brinsier.

Le journal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le secrétaire informe le Conseil qu'il n'a reçu aucune communication officielle du maire.

Lecture est faite d'une lettre de M. P. J. Trieze, demandant que le Conseil veuille bien approuver le plan de division en lots et terrains de cette partie du faubourg Washington, connue sous le nom de "la Course."

Sur motion de M. Percy, le plan de division ainsi que la lettre sont référés à un comité spécial composé de MM. Percy, Lessaps et Guesnon.

Lecture est également faite d'une lettre de M. P. Landreaux, par laquelle ce dernier offre sa propriété, située rue St. Ferdinand, si le Conseil veut bien l'accepter pour y tenir ses séances.

Sur motion, cette lettre reste déposée sur le bureau.

M. Guirot, au nom du comité spécial chargé de chercher un local pour les réunions du Conseil, présente un rapport par lequel il appert que, dans l'opinion du comité le lieu le plus convenable serait son puits le plus central de la municipalité, mais bien celui de la population ; et en cela le comité recommande la propriété située sous le n° 6 d'Hotel Marigny, à l'encoignure des rues des Champs Elysées et de la Victoire. A ce rapport sont jointes des résolutions pour que cette maison soit louée à bail pour le terme d'une année sur le pied de 1800 piastres par an et pour que le maire soit autorisé à passer un bail avec Madame veuve Prosper Marigny aux conditions fixées par la résolution.

Le Conseil s'étant dispensé de ses règles pour la prise en considération de ces résolutions.

M. Guirot demande que les dites résolutions soient discutées article par article.

Le premier paragraphe ayant trait au choix du local, au poste de la troisième municipalité tout devra y être établi &c., est adopté à une majorité de trois contre deux.

Sur le 2me. paragraphe relatif à la somme de huit cents piastres fixée pour le loyer du local,

M. Marigny dit qu'avant de voter sur cette question, il croit devoir faire quelques observations qui seront peut-être de quelque poids pour décider du vote du Conseil. On pourrait, dit le membre se récrier sur le montant de la somme appropriée par la résolution ; mais si l'on veut faire attention que le local choisi se trouve dans le point le plus central de la population et que la distribution des pièces de la bâtisse permet que l'on y jette du jour, on ne doit pas calculer sur ce qui arrivera, mais détruire dans le plus bref délai possible une servitude qui tend à priver un jour la municipalité corporation de la majeure partie de ses revenus, si le port venait à lui échapper.

M. Lessaps pense que la troisième municipalité est maîtresse chez elle ; il ne voit pas comment on pourrait empêcher l'effet de la résolution. Il votera donc pour son adoption.

M. Percy fait observer que le terme fixé pour quelle résolution soit mise en force est trop rapproché : elle doit être soumise au maire, et dans tous les cas il faut qu'elle soit promulguée avant qu'elle puisse être effective. Il propose donc de l'amender de manière à ce qu'elle ne sera mise à exécution qu'après sa promulgation.

La résolution ainsi amendée est adoptée.

M. Guirot présente une résolution pour autoriser le trésorier de la 3me municipalité à payer sur le mandat du maire, la quote part pour laquelle cette corporation devra contribuer avec les autres dans les dépenses occasionnées par les appointemens du maire, et pour le salaire du secrétaire et du sergent d'armes du conseil général.

Une discussion s'élève sur ce point ; de savoir si le mandat devra être tiré par le maire ou le recorder ; par suite de laquelle la résolution telle qu'elle est rédigée est adoptée.

M. Marigny introduit une résolution pour que le trésorier et le recorder soient requis d'avoir à fournir un tableau approximatif des revenus et dépenses de la troisième municipalité, en y incluant bien entendu les dépenses d'entretien des chemins et rues, et celles d'éclairage de ladite municipalité

M Marigny explique en peu de mots les raisons qui l'engagent à présenter cette résolution. Il est important que le Conseil sache sur quel terrain il peut marcher à l'avenir ou si le terrain est d'un sable mouvant et sans consistance, il ne croit pas que le Conseil puisse se permettre de grever la municipalité de dettes qu'elle ne pourra pas payer. Le tableau offert a ce sujet fera connaître au juste ce que l'on pourra entreprendre. Si donc, d'après ce document, il appert que les revenus excèdent les dépenses, lui, le membre, sera le premier à faire le sacrifice de son tems et de ses faibles lumières pour aider à développer la prospérité de cette partie de la ville. Si au contraire les dépenses outrepassent les revenus, à coup sûr il faudra avoir recours à des moyens efficaces pour ne pas accabler des citoyens d'impôts trop forts à supporter ; et ces moyens seront de pétitionner la Législature pour s'adjoindre un carré de la ville.

La résolution de M. Marigny est mise aux voix et adoptée.

M. Percy présente une résolution pour qu'un comité soit nommé à l'effet de préparer une ordonnance relative aux cautionnemens à fournir par les divers officiers de la municipalité, afin qu'elle soit adopté.

Le recorder nomme MM. Percy, Kilshaw et Guesnon pour composer ledit comité.

M. Guesnon introduit une résolution relative aux travaux de Bernard Villeré et Gabriel Villeré, Cadet Villeré, Anatole Villeré, Félix Villeré, Marie Adèle Villeré épouse de Hughes Lavergne, et Eulalie Lécoadic Villeré, épouse de Jean Baptiste Lanuse, savoir :

1o. Une habitation située en sucrerie, située au Détour des Anglais dans la croisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à environ 13 milles audessous de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant vingt arpens et vingt huit toises de face sur quarante arpens de profondeur, ensemble avec les édifices, instrumens aratoires et autres objets qui y sont attachés.

Et quarante sept esclaves nommés :

Cyrus âgé d'environ 34 ans ; Big Louis 31 ; Anthony, 31 ; Guillaume 30 ; Addison 29 ; Little Stephen 24 ; Nelson 21 ; William 26 ; Richmond 24 ; Dick 41 ; Old Jacob 31 ; York 29 ; Jacob 24 ; Bob 24 ; Gaya 21 ; Black Henry 34 ; Little Louis 20 ; Yellow Louis 20 ; Little Sam ; Nait 44 ; Yellow William 22 ; Vincent 41 ; Richard 30 ; Billy 30 ; Patrick 26 ; Jack 31 ; Joe 34 ; Judith alias July 51 ; Nancy 24 ; Martha 21, avec un enfant de huit mois ; Sally 31 ; True Love, vingt quatre, avec son enfant Etienne âgé de cinq ans ; Rachel, trente six, avec ses deux enfans Polly âgé de neuf ans et Jack de 5 ans ; Lydia 19 ; Jeanne 24 ; Diana 19, avec son enfant âgé de 4 mois ; Iris 22, avec son enfant Tom âgé de 10 mois ; Polly 39 ; Wright, orphelin âgé de deux ans ; Washington, orphelin âgé de trois ans, et Davis, orphelin âgé de douze mois.

Les animaux et onze chevaux.

Ladite habitation avec les bâtisses qui s'y trouvent, les animaux, les chevaux et les quarante sept esclaves seront vendus en un seul lot, payable à un, deux, trois et quatre ans de terme.

2. Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St. Bernard, à environ 7 milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, connue sous le nom d'habitation Conseil et composée de plusieurs morceaux de terre ainsi qu'il est ci-après décrit, savoir :

1. Un morceau de terre mesurant 6 arpens de face au fleuve avec la profondeur qu'il peut y avoir, borné à la limite inférieure et supérieure par deux morceaux de terre appartenant autrefois à la société de Jacques et Gabriel Villeré.

2. Un morceau de terre mesurant sept arpens et un quart plus ou moins de face au fleuve et s'étendant en profondeur jusqu'au lac Borgne, borné à la limite inférieure par l'habitation appartenant maintenant à veuve Cucullu et autrefois à Jamonville de Villiers et à la ligne supérieure par le morceau de terre ci-dessus décrit.

3 Un morceau de terre mesurant 6 arpens moins 8 pieds de face au fleuve Mississipi avec toute la profondeur qu'il peut avoir, borné à la ligne inférieure par le morceau de terre ci-dessus premièrement décrit, et la ligne supérieure par l'habitation appartenant à feu Pierre Bacoste, ensemble avec les améliorations, bâtisses, instrumens aratoires et quelques objets de ménage, qui s'y trouvent.

Et avec quarante huit esclaves nommés, savoir :

Denis âgé de 35 ans ; Petit Isaac 35 ; Mars 29 ; William 33 ; Isaac 38 ; Gros Isaac 35 ; Gros César 55 ; Grand César 48 ; Costade 34 ; Jasmin 40 ; Jean 40 ; John 38 ; Jean Baptiste 35 ; Lubin 40 ; Louis 32 ; Berry 41 ; Noël Congo 50 ; Scipion 30 ; Brooks 31 ; James 23 ; Spencer 35 ; Joe 35 ; Williamson, trente cinq ; Ned ; trente cinq ; Butler 35 ; Tom 20 ; Nelson, vingt neuf ; George 29 ; Sam 25 ; Achille 55 ; Richard 35 ; Camille 38 ; Fanny 33 ; Guiny 38 ; Eliza 35 ; Malite 35 ; Nancy 33, Agny 32 ; Maria 24 ; Mary 21 ; Mathilda 24 ; Mary 24 ; Félicie 24 ; Césarine 31 ; Elay 25 ; Sophie 22 ; Becky 33.

Les animaux et vingt chevaux.

Ladite habitation avec les bâtisses, animaux, chevaux et les quarante huit esclaves seront vendus en un seul lot payable à un, deux, trois et quatre ans de terme.

4. Vingt esclaves nommés : Noël âgé de 49 ans ; Brigide 47 ; Frim 23 ; Peter 30 ; Charles 26 ; Rosalie 58 ; Martine 38, avec ses deux enfans Marie, Claire de 6 ans et Charles de 15 mois ; Eléonore 18 ; Pauline 14 ; Nancy 35, avec ses deux enfans Céleslins, 10, et Gustave 6 ans ; Martha 25, avec Azèma de 4 ans, Eugène de 3 ans ; Dorsino âgé de deux ans ; et un enfant âgé d'un mois ; Catherine 28 ans.

Lesdits esclaves seront vendus par tête ou par famille à un an de crédit.

5. Un terrain situé au faubourg Washington, à l'encoignure de la rue d'Erghien, ayant, mesure française 64 pieds de face au fleuve sur environ 200 pieds de profondeur.

6. Un terrain situé derrière le terrain ci dessus décrit ayant environ 67 pieds de face à la rue Victoire, 71 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Joseph Pilié, 62 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété faisant face au fleuve, et 99 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare de la réserve faite par Bernard Marigny sur la rue d'Enghien.

Un terrain situé dans le faubourg Washington, ayant environ 67 pieds de face à la rue Victoire, 74 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de J. Pilié, 60 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mde. Lavergne, et 95 pieds sur la ligne qui le sépare de la réserve de B. Marigny

8. Un terrain situé au faubourg Annonciation et désigné par le numéro trois sur un plan dudit faubourg, annexé à un acte passé le 28 mai 1814 devant Michel de Armas, et ayant 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 190 pieds de profondeur.

Lesdits lots de terre seront vendus à un et deux ans de terme.

9. Trente actions de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Huit cent soixante quinze actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, cinq actions de la compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche. Lesdites actions seront vendues au comptant

Les acquéreurs des propriétés cidessus décrites et des esclaves seront tenus de fournir des billets endossés à la satisfaction de M. Gabriel Villeré et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et tout billet qui ne sera pas payé à son échéance portera intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à ce qu'il soit payé.

Les propriétés et les esclaves seront aux risques des acquéreurs du jour de l'adjudication et ne seront livrés qu'après que les conditions de ladite adjudication auront été remplies.

Paroisse Plaquemines ce 7 mai 1836.

G. LEONARD, juge.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

9 mai—6, 1pe

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Plaquemines—Succession de Delphin Villeré.

En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Plaquemines, rendu dans l'affaire de Hugues Lavergne contre les héritiers de Delphin Villeré et contre Jules Villeré, tuteur pour le partage des propriétés qu'il possède en commun avec les dits défendeurs.

Il sera vendu par le juge soussigné, vendredi le 10 de juin 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, en la ville de la Nouvelle Orléans, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de Delphin Villeré, conjointement avec Hugues Lavergne et Jules Villeré, savoir :

1. Une habitation établie en sucrerie située en la paroisse de Plaquemines, à environ dix huit milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant dix neuf arpens plus ou moins de face au fleuve, et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'au bayou Barataria, bornée à la ligne supérieure par l'habitation d'Urquhart et Milligan, et à la ligne inférieure par l'habitation appartenant à la succession de Nicolas Reggio, ensemble avec les édifices, instrumens aratoires et autres objets qui sont attachés à ladite habitation.

2. Soixante six esclaves nommés :

Sisle, âgé de trente cinq ans ; Dollar, quarante ans, Peter 41 ; James 36 ; Robert 26 ; Abraham 26 ; John Blue 36 ; George 36 ; Jessy 31 ; Killis 31 ; Right 31 ; Julien 36 ; Daniel 41 ; James Rouge 41 ; Brooks 46 ; Old Abraham 61 ; Rubin 26 ; John Brown 36 ; Moses 36 ; Nicholas 31 ; Sandy 36 ; Billy 31 ; Davis 26 ; Sal mon 26 ; Phill 26, Little James, vingt cinq ; Marion 21 ; Elick 21 ; Johnny 21 ; Daniel 26 ; Brooke 21 ; Charles 46 ; David 36 ; Morris 21 ; Frederick 17 ; Sally 41 ; Kitty 31, avec ses deux enfans, Anne de 8 ans et Louise de trois mois ; Aimée 31 ; Philis 31, avec son enfant Milly, de onze mois ; Jenny 31, avec ses deux enfans Joséphine de six ans, et Sarah de huit mois ; Anna 26 ans, avec ses deux enfans Milina de trois ans et Henry de quatorze mois ; Rose 41, avec son enfant Peter de six ans ; Marie 41, avec ses deux enfans, Isick de 4 ans et Nelson de deux ans ; Adelaïde 31 ans, avec ses quatre enfans, Octavie de 9 ans, Henry de 4 ans, Sylvestre de 18 mois et Rosalie de 3 mois ; Jane 26 Rody 31 avec son enfant Christine de six mois ; Mary 26, avec son enfant Marguerite de 3 ans ; Eliza 26, avec son enfant Frank de 4 mois et Whitly de 8 ans.

Les animaux et vingt trois chevaux.

Ladite habitation avec les bâtisses qui s'y trouvent, les animaux, les chevaux et les quarante sept esclaves seront vendus en un seul lot, payable à un, deux, trois et quatre ans de terme.

2. Un morceau de terre mesurant sept arpens et un quart plus ou moins de face au fleuve et s'étendant en profondeur jusqu'au lac Borgne, borné à la limite inférieure par l'habitation appartenant maintenant à veuve Cucullu et autrefois à Jamonville de Villiers et à la ligne supérieure par le morceau de terre ci-dessus décrit.

3. Un morceau de terre mesurant sept arpens et un quart plus ou moins de face au fleuve et s'étendant en profondeur jusqu'au lac Borgne, borné à la limite inférieure par l'habitation appartenant maintenant à veuve Cucullu et autrefois à Jamonville de Villiers et à la ligne supérieure par le morceau de terre ci-dessus décrit.

4. Un morceau de terre mesurant six arpens moins 8 pieds de face au fleuve Mississipi avec toute la profondeur qu'il peut avoir, borné à la ligne inférieure par le morceau de terre ci-dessus premièrement décrit, et la ligne supérieure par l'habitation appartenant à feu Pierre Bacoste, ensemble avec les améliorations, bâtisses, instrumens aratoires et quelques objets de ménage, qui s'y trouvent.

Et avec quarante huit esclaves nommés, savoir :

Denis âgé de 35 ans ; Petit Isaac 35 ; Mars 29 ; William 33 ; Isaac 38 ; Gros Isaac 35 ; Gros César 55 ; Grand César 48 ; Costade 34 ; Jasmin 40 ; Jean 40 ; John 38 ; Jean Baptiste 35 ; Lubin 40 ; Louis 32 ; Berry 41 ; Noël Congo 50 ; Scipion 30 ; Brooks 31 ; James 23 ; Spencer 35 ; Joe 35 ; Williamson, trente cinq ; Ned ; trente cinq ; Butler 35 ; Tom 20 ; Nelson, vingt neuf ; George 29 ; Sam 25 ; Achille 55 ; Richard 35 ; Camille 38 ; Fanny 33 ; Guiny 38 ; Eliza 35 ; Malite 35 ; Nancy 33, Agny 32 ; Maria 24 ; Mary 21 ; Mathilda 24 ; Mary 24 ; Félicie 24 ; Césarine 31 ; Elay 25 ; Sophie 22 ; Becky 33.

Les animaux et vingt chevaux.

Ladite habitation avec les bâtisses, animaux, chevaux et les quarante huit esclaves seront vendus en un seul lot payable à un, deux, trois et quatre ans de terme.

Tous les lots et Terrains formant le faubourg Delassize, tout entier. Le voisinage immédiat de cette propriété de valeur, ainsi que son centre des affaires les avantages que elle offre pour y établir des moulins à scie, des chantiers de bois de construction, de chauffage, des entrepôts de briques ; les chemins à coulisses de Carrollton, des rues de la Course et de Jackson, fournissant un mode de communication facile, pour le transport de passagers, briques, charpentes et autres matériaux de construction ; tous ces dits terrains ainsi situés dans le voisinage de cette portion de notre ville, qui doit devenir avant longtemps, le grand passage pour le débarquement des produits de l'intérieur, et le hâvre sûr et étendu qu'il offre aux navires de tous genres, rendront toujours de propriétés son objet digne de l'attention des capitalistes et des personnes en général qui voudront faire des acquisitions judicieuses.

Les personnes qui n'ont pas encore examiné les prémices et les grands avantages qu'offrent ces terrains, sont invitées à se transporter avant le jour de la vente, parce qu'une occasion aussi favorable pour placer des fonds avantageusement ne se représentera peut être pas une autre fois de cette année ; et comme la vente sera péremptoire, elle offrira dans tous les cas une bonne occasion pour déterminer la valeur présente des propriétés dans cette partie de notre ville, de si grande valeur.

Des plans lithographiés de toute la propriété seront fournis par l'encanteur, à la Bourse de l'Arcade, bureau No. 47, où l'on trouvera également tous les renseignemens que l'on pourra désirer sur la propriété ci-dessus mentionnée.

☞ Vente considérable de propriétés foncières.—Nous appelons l'attention du public sur la vente d'immeubles la plus considérable qui ait jamais été annoncée dans cette ville, comprenant des terrains d'une grande valeur dans les rues du Camp, des Magasins, Julia, Girod, St. Charles, Carondelet et Gravier, tous situés dans le centre de la partie la plus commerciale du faubourg Ste. Marie. Cette vente sera faite par Isaac L. M'Coy, aujourd'hui à la Bourse de l'Arcade, à des crédits assez longs pour assurer aux acquéreurs d'immenses bénéfices avant que les derniers paiemens ne viennent à échoir

Nous annonçons aussi avec plaisir que la presse à coton située à l'encoignure des rues Gravier et Carondelet a été divisée en terrains et sera aussi vendue aujourd'hui. Cette vente, avec celle de l'autre presse qui a été vendue et qui aura lieu le mois prochain, augmenteront infailliblement la valeur des propriétés dans ces voisinage, et fourniront aux négocians commissionnaires, aux épiciers en gros et autres, une occasion d'acquérir ou louer des magasins en briques faisant face à une rue pavée et qu'ils pourront occuper immédiatement, à deux lieues de la rue Canal et à cinq lieues du fleuve.

Les propriétés de Carrollton qui seront vendues immédiatement après et aux mêmes conditions, promettent aussi de décupler de valeur, attendu que les routes ferrées en coulisses partant de la ville ainsi que les vastes améliorations déjà commencées ou récemment contractées seront terminées.

Des exemplaires lithographiés de tous les plans, reliés en pamphlet, sont prêts à être livrés dans les bureaux de Mess. Palfrey & Co., courtiers de change. La vente commencera à midi, et sera entièrement terminée dans le courant de la soirée. Pendant tout ce temps, les acquéreurs trouveront une collation et des rafraîchissemens à la buvette de l'Arcade et dans les restaurants du voisinage.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 7 mai 1836.

COTON.

752 balles	Mississipi	.....	15 cts
560 do	do	.....	16½
235 do	do	.....	14½
64 do	do	.....	17
88 do	do (choisis)	.....	20
236 do	de N. Alabama	.....	15
200 do	do District d'Ouest	.....	15½
750 do	do	.....	17 5-16
4173			

CHANGE sur Londres et Paris en demande par 60 mars 37 M DE LIZARDI & Co

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, au bénéfice de M. M. Deville & Vidon,
La première représentation de
Le Pied de Mouton,
Mélodrame féerie, comique, en 3 actes, à grand spectacle ; suivi par le 5me. acte de
GABRIEL DE VERGY,
Tragédie de Dubellini.—On terminera par
L'OURS ET LE PACHA,
Vaudeville en un acte.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATY.
Le bateau à vapeur Henry Clay, partira mardi matin, 10 mai, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
9 mai FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

POUR MARSEILLE.
Le brick COMET, capt. Marcy, sera prêt à recevoir son chargement dans quelques jours et partira incessamment pour le dit port. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
LEGENDRE & SAMORY.
9 mai No. 47, rue Toulouse.

AVIS
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Puech.—Vente par le régistrer des testamens—Mercredi huitième jour de juin 1836, à midi, à la Bourse d'encognure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre James Puech et feu son épouse dame Althée Joséphine Daquin, et aussi pour compte de John D. Bein, Richard Bein et John G. Greves, copropriétaires qui consentent à la vente du tout pour opérer le partage, les deux habitations et esclaves, savoir, outils aratoires &c.

1o. Une habitation située dans la paroisse d'Iberville, sur la rive gauche du Mississipi sur le côté supérieur de la poste où se trouve près de l'église St. Gabriel en descendant, composée de 1o. Une portion de terre mesurant onze arpents de face, sur une profondeur de 25 à 40 arpents, borné du côté supérieur par la terre de Bernard Allain, et du côté inférieur par la terre des héritiers d'un nommé Brown comme on le suppose. 2o. Une portion de terre size à environ 5 arpents plus bas en descendant le fleuve Mississipi, mesurant 5 arpents et demi plus ou moins de face, sur une profondeur d'environ 20 arpents d'un côté et forme triangulaire, borné du côté haut par terre supposée appartenir aux héritiers d'un nommé Brown, et par en bas par terre appartenant aux héritiers de C. Baldwin. 3o. Une autre portion de terre size à environ 8 arpents plus haut en montant le fleuve Mississippi, que la portion de terre premièrement décrite ci-dessus, mesurant 8 arpents de face sur une profondeur d'environ 30 arpents sur la ligne de profondeur de la ligne supérieure n'est pas connue, bornée sur la ligne supérieure par la terre de madame Margaret Le Blanc veuve de Elie Hébert, et sur la ligne inférieure par la terre de Bernard Allain ci-dessus mentionné.

Les dites habitations étant et cultivée comme une sucrerie, ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui lui appartiennent.

Et les esclaves suivants attachés à la dite habitation, savoir : Andrew, âgé d'environ 50 ans, Polly, âgée de 40 ans, B. Juy, âgée de 14 ans, Lewis, âgé de 4 ans, Littleton, âgé de 24 ans, Isom, âgé de 24 ans, Sam F. yrie, âgé de 24 ans, Frank, âgé de 19 ans, Flora, âgée de 45 ans, maladive ; Charlotte, âgée de 17 ans et son enfant, Polly, âgée de 18 mois ; Minerve, âgée 16 ans, Erick, âgé de 11 ans, Sinay, âgé de 13 ans, Little Stephen, âgé de 16 ans, Abraham, âgé de 23 ans, Peggy, âgée de 18 ans et son enfant Amanda, âgée de 2 ans, Fortune, âgée de 30 ans, Bill, âgé de 15 ans, Beck, âgé de 40 ans, Buford, âgé de 2 ans, Gates, âgé de 22 ans, Mary, 30 ans, Tom, 40 ans, Nelson, de 25 ans, Eliza Edible, 16 ans, Pleasant, de 10 ans, Henry, de 7 ans, Old Frank, 70 ans, Isaac, de 50 ans, Betsy Miller, 25 ans, Rachel, 18 ans, Rose, 25 ans, Caroline, 25 ans, et son enfant, Henry, 12 ans, Sukey, 45 ans, Joseph, 16 ans, Nancy, 14 ans, Rachel, 18 ans, Rose, 14 ans, Betsy Erwin, 17 ans, Manuel, 19 ans, Edom, 18 ans, Prosper 20 ans, Jack, 35 ans, Jacob, 22 ans, Sam Little, 25 ans, Evelina, 18 ans, Jerry, 20 ans, Eliza Coleman, 20 ans, Henry Stepney, 55 ans, Milly, 25 ans et son enfant Tom, 11 ans, Delph, 28 ans, Stephen Stuart, 30 ans, Dinah, 16 ans, et son enfant Bob, 9 ans, Andy, 24 ans, Dimou, 30 ans, Sally, 40 ans, Amboise, 18 ans.

Une Sucrerie située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ vingt sept milles en bas de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant trente trois arpents de face au fleuve Mississippi, sur quarante arpents de profondeur, borné sur la ligne supérieure par la terre de Mr. Joseph Guéniard, et sur la ligne inférieure par la sucrerie de Messieurs Lizardi frères, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, telles que maison de maître, cuisine, hangard, maison à sucre, machine à vapeur, moulin, purgerie, cases à nègres, moulin à blé d'Inde, écuries et autres constructions et les esclaves, savoir :

Hilaire, nègre, quarante ans, commandeur ; Jardon, nègre, trente cinq ans, nègre de champ ; Eloi, trente ans, charpentier et tonnelier, Henry, trente ans, laboureur ; Jus, trente cinq ans, nègre de champ ; Albert, mulâtre trente quarre ans, forgeron ingénieur ; Daniel, vingt sept ans, nègre de champ, Ben (Henry grand) vingt huit ans, nègre de champ, Frank, vingt sept ans, charretier et laboureur ; Thomas Smith, vingt neuf ans, laboureur et sucheur de long ; Ben South, vingt sept ans ; nègre de champ et tonnelier, Caye, vingt six ans, laboureur et charretier, George, vingt deux ans, nègre de champ, Cicsar, trente ans, nègre de champ, Edmund, vingt sept ans ; nègre de champ, laboureur, Jim, trente trois ans, nègre de champ, Jacob, charretier ; Davy, vingt cinq ans, nègre de champ ; David, trente quatre ans, nègre de champ ; Peter, trente six ans, charretier et laboureur ; Tom, trente deux ans, laboureur, Harry Green, vingt sept ans, nègre de champ ; Abraham, trente six ans, laboureur et charretier ; Collins, vingt deux ans laboureur et charretier ; Robin, vingt quatre ans, nègre de champ Nicholas, 29 ans nègre de champ ; Alexandre, vingt ans, laboureur et charretier ; Augustin, soixante ans, charpentier, Ben, dix-huit ans, laboureur, Smart, dix huit ans, nègre de champ ; Célestin, quinze ans, à Boucher ; Daniel, quinze ans, charretier ; Agenor, treize ans ; Peter, douze ans ; Sam, douze ans, Rosa, vingt cinq ans, cuisinière, avec ses trois enfans, Marie, douze ans, Phrosine, sept ans, et Armand, de dix-huit mois ; Hélène, trente ans